PHILIPPE DE MÉZIÈRES, ORATEUR : LES NOUVEAUX TERRITOIRES D'UNE POSTURE D'AUTEUR

Estelle DOUDET
Universités de Lausanne et de Grenoble Alpes
Institut universitaire de France

À l'orée de ses *Méditations* en 1350, Gilles le Muisit esquisse un panorama des « boin faseur » qui ont illustré les lettres françaises « ou temps passet » comme à son époque[1]. Il témoigne ainsi précocement de la reconfiguration de la culture en langue vernaculaire qui caractérise le XIVe siècle : le champ littéraire, et plus précisément la communication nouée entre écrivains et récepteurs, se constitue alors en « territoire » à la géographie complexe, faisant interagir de nouvelles manières de concevoir l'auteur, l'œuvre et le lecteur[2]. Sous Charles V puis Charles VI, les écrivains entreprennent de valoriser l'image qu'ils souhaitent donner d'eux-mêmes en s'emparant de termes rénovés – *aucteur*, *poete, facteur, escripvain* – et en mettant en scène les postures esthétiques, éthiques et sociales qu'ils revendiquent.

Philippe de Mézières a été l'un des acteurs majeurs de cette reconfiguration. Homme d'action noble et lettré, Philippe ne revendique guère l'*auctoritas* du clerc, si commune parmi les auteurs de son temps. C'est en « viel et povre pelerin » embarqué dans les tribulations de la vie humaine qu'il rédige son *opus magnum*, *Le Songe du Viel Pelerin*[3]. Laïc retiré au couvent des Célestins à Paris d'où il publie des œuvres militant en faveur d'un renouveau spirituel européen, cet homme d'influence n'a

1 Gilles le Muisit, *Méditations*, dans *Poésies de Gilles li Muisis*, éd. J. Kervyn de Lettenhove, Louvain, 1882, t. I, p. 86.

2 La notion métaphorique de « territoire littéraire » est reprise du volume *Un territoire à géographie variable, la communication littéraire au temps de Charles VI*, dir. J.-Cl. Mühlethaler et D. Burghgraeve, Paris, 2017.

3 « Tu seras appelés non tant seulement le Povre Pelerin, mais le Viel et Povre Pelerin », prologue du *Songe*, p. 13.

volume 4 - 119- Doudet.indd 119 07/01/2019 17:20

cessé d'afficher la modestie de son ambition littéraire. « Foible », « ydiot », « radoté », « indigne[4] », Philippe de Mézières se peint souvent, d'un qualificatif qu'il affectionne, comme un auteur « abortif », écrivain avorté au talent insuffisant[5]. Mais cette pose est pour le moins nuancée par les masques prestigieux que le Vieux Pèlerin endosse, se disant « alkemiste » et « fusicien » dans le prologue du *Songe* ou s'y comparant à Moïse, prophète bègue qui apporta au monde les tables de la loi[6].

Si ces ambivalences savamment construites sont désormais bien connues, une autre caractéristique de son œuvre a jusqu'ici moins attiré l'attention. Philippe de Mézières a été l'un des premiers écrivains à expérimenter certaines désignations innovantes pour questionner sa propre auctorialité. Parmi elles, le titre d'orateur, qu'il utilise à de multiples reprises dans ses ouvrages latins et français. Or ce choix néologique s'avère doublement important pour l'histoire de la littérature vernaculaire[7]. En effet, des dernières décennies du XIV^e^ siècle à la première moitié du XVI^e^ siècle, l'orateur tend à s'imposer comme le statut le plus prestigieux auquel peuvent prétendre les écrivains, se constituant peu à peu, dans toute l'Europe, comme un véritable idéal du grand auteur. Mais l'avènement de ce que j'ai proposé de nommer « l'âge des orateurs », de 1370 à 1560[8], s'est avéré compliqué par les interprétations multiples, les débats, voire les conflits auxquels la notion a donné lieu

---

4 Exemples d'adjectifs qualifiant l'écriture de Philippe ou sa position d'auteur dans la *Lettre à Richard II*, *Epistre au roi Richart*, éd. G. W. Coopland, Liverpool, 1975, p. 104-115.

5 Par exemple, dans sa *Règle*, il se qualifie de « Philippe, abortif et non suffisant messagier de la nouvelle Chevalerie de Dieu », *La Substance de la Chevalerie de la Passion de Jhesu Crist en françois*, éd. A. H. Hamdy, *Bulletin of the Faculty of Arts, Alexandria University*, 18, 1964, p. 93.

6 « Avec Moyses je suy besgue et ne say pas bien parler », prologue du *Songe*, p. 19 ; « Je suy besgue avec Moyses ; toutefois, en confiant de Celuy qui fit parler l'anesse de Balaam le prophete, je ouvrerray ma bouche avec Daniel le tres saint roy prophete », *Letter to King Richard II, op. cit.*, p. 75. Pour une étude récente sur la complexité de Moïse chez Mézières, voir Cl.-M. Schertz, « De l'auteur au lecteur. Communication littéraire dans le *Songe du Viel Pelerin* de Philippe de Mézières », *Un Territoire, op. cit.*, p. 135-162.

7 Le présent article étudie avant tout les textes français de Philippe de Mézières, même si son œuvre latine est évoquée ponctuellement.

8 *L'Âge des orateurs en Europe (XIV^e^-XVI^e^ siècle)*, projet mené à l'Institut universitaire de France depuis 2016.

volume 4 - 119- Doudet.indd 120 07/01/2019 17:20

dans et entre les cultures littéraires où elle s'est développée, de l'humanisme italien aux écritures politiques en français, de la cour Tudor aux chambres de rhétorique néerlandaises. L'hypothèse que je souhaiterais exposer dans cette contribution est que la polysémie de l'orateur, qui s'intensifie en français au cours du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, est déjà un trait saillant de ce statut lorsqu'il est pour la première fois interrogé à la fin du XIV^e^ siècle. Il semble en effet que l'usage particulier que Philippe de Mézières a fait de ce terme pour qualifier sa position auctoriale a d'emblée entouré l'orateur de l'ambiguïté et des ambivalences qui caractériseront sa longue diffusion pendant presque presque deux siècles. Ambiguïté de sens, Philippe donnant au qualificatif des valeurs multiples ; ambivalences d'usage, le Vieux Pèlerin s'appropriant et mettant à distance cette nouvelle posture d'auteur.

POLYSÉMIES DE L'ORATEUR EN MOYEN FRANÇAIS

Si Philippe de Mézières paraît bien avoir été un utilisateur précoce du titre d'orateur pour parler de son travail, il n'est toutefois pas le seul à en faire usage en français. Dès le milieu du XIV^e^ siècle, le terme apparaît à une fréquence régulière sous la plume des traducteurs d'ouvrages antiques. Ceux-ci lui conservent la variété de sens qu'ils trouvent dans leurs sources. Dans les *Décades* de Tite-Live adaptées par Pierre Bersuire vers 1355, les « orateurs » désignent les négociateurs envoyés au Sénat romain, l'orateur étant alors l'un des titres possibles de l'ambassadeur[9]. Chez Simon de Hesdin traduisant Valère Maxime deux décennies plus tard, il renvoie plus largement au *vir bonus dicendi peritus* vanté par les théoriciens de l'éloquence depuis Quintilien :

> Est orateur celi qui scet les loys et rectorique et qui est sage et soubtilz, et avec a bonne maniere et belle et gracieuse faconde[10].

[9] « Li roys premierement demanda aus legas et aus orateurs de la dicte cité qui furent tremis vers lui pour la ville baillier et dist cestes paroles : Estes vous, dist il, legas et orateurs [envoiez a moy pour rendre et pour baillier vous et le pueple] de Collace ? », *Le Livre IX des* Décades *de Tite Live*, éd. M.-H. Tesnière, Paris, 1977, p. 65.

[10] Traduction de Valère Maxime, 1375-1383, d'après le ms. de Paris, BnF, fr. 282, f. 166^v^.

Enfin, vers 1380, le lexique *Aalma* modernise *orator* en « advocat[11] », mettant en lumière l'enracinement du mot dans la culture des juristes. Pendant plusieurs décennies, le travail des traducteurs a ainsi permis de réaliser en français diverses potentialités du polysème latin, sans toutefois suggérer de rapports explicites entre l'orateur et les auteurs modernes.

Il serait cependant peu pertinent de restreindre l'enquête au corpus des traductions de textes antiques car lors des mêmes décennies 1360-1380, l'*orator* désigne bien certains écrivains contemporains dans les intenses débats en langue latine qui voient s'affronter intellectuels français et humanistes italiens. Leur épicentre est la violente charge lancée par Pétrarque en 1368 dans son épître *In exitu Israel de Egipto*. Adressée au pape Urbain V pour le féliciter de sa décision de ramener le siège de la papauté d'Avignon à Rome, la lettre est un vibrant plaidoyer en faveur de la culture italienne et une invective contre la France dépourvue de lettrés :

> *Oratores et poetae extra Italiam non quaerantur (de latinis loquor) vel hinc orti omnes vel hoc docti*. [Qu'on ne cherche pas d'orateurs et de poètes hors d'Italie ! Je parle des latins : ils sont tous nés ici ou y ont été éduqués[12].]

De 1368 à 1373, Pétrarque s'oppose à plusieurs clercs du royaume, dont Jean de Hesdin, au sujet de l'existence ou de la non-existence des « orateurs français », le terme étant entendu dans le sens particulier d'auteurs capables de manier le latin humaniste et la rhétorique néo-antique à l'italienne. Cette querelle hautement médiatisée a sans doute contribué à populariser la notion d'*orator* dans les cercles culturels français, tout en plaçant ces derniers dans une situation paradoxale : comment reprendre à leur compte une posture d'écrivain séduisante mais qui leur est explicitement déniée ? On ignore en revanche si la polémique a pu susciter l'intérêt de Philippe de Mézières. Certes, celui-ci est alors un correspondant de Pétrarque. Il échange avec

[11] « Orateur, advocat », *Aalma* (Paris, BnF, lat. 13032), *Recueil général des lexiques français du Moyen Âge (XII^e-XV^e siècle)*, éd. M. Roques, Paris, 1938, I. *Lexiques alphabétiques*, t. 2, p. 239.

[12] François Pétrarque, *Lettres de la Vieillesse / Rerum Senilium*, éd. E. Nota, trad. P. Laurens, Paris, 2004, IX, 1, p. 114-164, citation p. 132-133.

volume 4 - 119- Doudet.indd 122 07/01/2019 17:20

lui en novembre 1369 à propos de la mort d'un ami commun, Giacomo dei Rossi. Commentant le style du chancelier, qui use pourtant d'un latin non humaniste pour pleurer le jeune disparu, Pétrarque ne prodigue à Mézières que des éloges, soulignant l'éclat de sa *facundia* :

> *Quem tu enim stilo non ornaveris et quem stilum ille suis in laudibus non disertum fecerit* ?
>
> [À qui ta plume ne donnerait-elle pas d'éclat, et, à le louer, à quelle plume ne donnerait-il d'éloquence ?[13]]

Même s'il est resté en dehors de la querelle sur les orateurs, Philippe a-t-il été sensibilisé aux enjeux de ce statut disputé par son appartenance aux réseaux pétrarquiens ? Dans l'état actuel des recherches sur l'écrivain, il est difficile de l'affirmer[14].

PORTRAITS DU PÈLERIN EN ORATEUR

Quoi qu'il en soit, c'est à la suite de ces différents usages et peut-être dans leur sillage que le Vieux Pèlerin s'empare de la notion, dont il fait une posture auctoriale en français. Le terme apparaît dans quatre de ses œuvres vernaculaires, *Le Songe du Viel Pelerin* (1389), l'*Epistre au roi Richart* (1395), l'*Epistre lamentable et consolatoire* (1397) et le *Testament* (1392), auxquelles on peut ajouter pour comparaison l'*Oratio tragedica* latine de 1389. Ces textes ont pour point commun que l'orateur n'y est jamais assumé comme un titre que se donnerait l'écrivain dans les titulatures et dans les prologues, lieux par excellence d'affirmation des auteurs à son époque. Il s'agit plutôt d'un qualificatif transparaissant au cours du propos, parfois dans

[13] François Pétrarque, *Lettres de la Vieillesse / Rerum Senilium*, éd. E. Nota, trad. P. Laurens, Paris, 2006, XIII, 2, p. 140-141. Sur cet échange, E. Chayes, « Trois lettres pour la postérité : la correspondance entre Philippe de Mézières, Boniface Lupi et François Pétrarque (ms. Arsenal 499) », *Philippe de Mézières and his Age. Piety and Politics in the Fourteenth Century*, éd. R. Blumenfeld-Kosinski et K. Petrov, Leyde, 2012, p. 83-117.

[14] Il est également délicat de cerner la formation intellectuelle de Philippe ou l'étendue de ses réseaux avec les humanistes italiens et français ; voir S. Piron, « Philippe de Mézières et l'Université », *Philippe de Mézières and his Age, op. cit.*, p. 477-483.

volume 4 - 119- Doudet.indd 123 07/01/2019 17:20

le contexte d'une comparaison entre Philippe de Mézières et d'autres lettrés ou dans le cours d'un dialogue où Philippe se voit désigner ainsi. Si les œuvres françaises participent à l'édification d'un autoportrait méziérien sous les traits de l'orateur, ils révèlent aussi le prudent cheminement, ponctué de détours, qui amène un auteur français à se définir comme tel.

Première surprise, *Le Songe du Viel Pelerin*, œuvre où la posture d'auteur construite par Mézières est peut-être la plus complexe et la plus affirmée, ne comporte que peu d'occurrences du mot[15]. Une diatribe de la chambrière Bonne Foi contre l'astrologie judiciaire renforce ainsi son propos en citant :

> non tant seulement les docteurs de la foy crestienne, mais aussy les nobles phillozofes anciens, les pouetes, et *les orateurs*, et les sages en la loy de nature, si comme Platon, Aristote, Seneque, Virgile, Stacius, Lucanus, Titilivius, Plinius, Tulius, Orosius, et maint autre, [qui] furent d'acort que ceste science des jugemens d'astronomie est faulce, grande erreur et une tresgrant folie, si comme il appert clerement par les livres qu'il escr[ip]rent[16].

Introduit dans une énumération des formes d'auctorialité (« phillozofes, pouetes, orateurs ») appelée à devenir classique chez les écrivains en moyen français[17], le titre ne s'attache qu'à des auteurs antiques. L'influence sur Mézières des traducteurs humanistes, et particulièrement celle du *Livre de divinacions* de Nicole Oresme[18], est ici manifeste : dans le *Songe*, l'orateur est un statut d'auteur prestigieux mais il reste attaché aux Anciens.

---

15 L'enquête lexicale menée dans les textes français s'appuie sur la base de recherches *Clerc6* (*Communication littéraire à l'époque du roi Charles VI*), hébergée à l'Université de Lausanne : https://wp.unil.ch/clerc6/. Elle est complétée par des relevés personnels.

16 *Songe*, p. 751-752, je souligne. Une autre occurrence se trouve p. 1007-1008 : « […] il te souviengne en tous tes fais de la briefve orison que te presenta humblement et secretement le Viel Pelerin ton *orateur indigne*, c'est assavoir *O bone Jhesu*, *etc*. ».

17 Cette trilogie, renvoyant cette fois à des écrivains français contemporains, est notamment discutée par Christine de Pizan et ses correspondants lors du *Débat sur le Roman de la rose* (éd. É. Hicks, Paris, 1977, p. 89 et suiv.).

18 *Songe,* note p. 1588.

Rédigées quelques années plus tard, l'*Epistre au roi Richart* et l'*Epistre lamentable et consolatoire* voient l'usage méziérien se transformer. Le nombre des occurrences se multiplie, l'orateur étant cité à trois reprises dans la missive adressée au souverain anglais et à cinq reprises dans l'*Epistre lamentable* dédiée à Philippe de Bourgogne. Mais surtout, dans ces textes, l'orateur désigne une posture d'écrivain que Philippe de Mézières se donne pour modèle en qualifiant de ce mot élogieux des contemporains qu'il admire, ou bien qu'il revendique pour lui-même.

L'*Epistre au roi Richart* illustre le premier choix[19]. « Orateur » y qualifie à deux reprises Robert Le Mennot dit l'Ermite, « loyal serviteur et orateur » du roi Richard II[20]. Le mot souligne l'éloquence de celui dont Jean Froissart vantait la « doulce et belle parleure[21] ». Connu pour son intense activité diplomatique pendant la Guerre de Cent Ans, Robert l'Ermite (1343-1407) a en effet été un homme selon le cœur de Philippe de Mézières. Après une carrière militaire en Terre sainte, Robert s'est senti appelé à travailler à la régénération de la chrétienté grâce au rétablissement des relations pacifiques entre la France et l'Angleterre. Prêcheur fougueux animé par une haute vocation spirituelle, négociateur et conseiller politique subtil, l'Ermite ressemble en bien des points au Vieux Pèlerin. Les deux hommes ont vraisemblablement été proches : Philippe cite Robert comme l'un des quatre soutiens à la Chevalerie de la Passion du Christ dont il rédige la règle et l'*Epistre* a sans doute été apportée à Richard II par Le Mennot[22].

---

19 Sur les circonstances de sa rédaction, A. Marchandisse, « Philippe de Mézières et son *Epistre au roi Richart* », *Le Moyen Âge*, CXVI, n° 3, 2010, p. 605-623 [DOI : 10.3917/rma.1634.0605].

20 *Letter to King Richard II. A plea made for peace in 1395 between England and France*, éd. G.W. Coopland, Liverpool, 1975, p. 105. Le qualificatif employé par Mézières a eu une certaine influence puisqu'une lettre envoyée par Charles VI à Richard II le 15 mai 1395 décrit Robert l'Ermite comme le « loyal serviteur et devout orateur » du roi anglais (citée dans Philippe de Mézières, *Une Epistre lamentable et consolatoire*, éd. Ph. Contamine et J. Paviot, Paris, 2008, p. 40). Sur Robert l'Ermite, L. Puiseux, « Robert l'Ermite. Étude sur un personnage normand du XIVe siècle », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. 24 (3e série, t. 4), 1859, p. 123-152.

21 Jean Froissart, *Chroniques*, livre IV, éd. H. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1867-1877, t. XV, p. 188.

22 Troisième version de la règle de la Chevalerie de la Passion en 1396, voir A. H. Hamdy, « Philippe de Mézières and the new Order of the Passion »,

L'exemple de Robert inspire d'abord à son admirateur une comparaison à son désavantage, le modeste style de Philippe ne pouvant rivaliser avec la parole du « vaillant orateur » :

> Pour faire fin a ceste escripture foiblement composee, a ceste epistre prolixe et mal salee, il est assavoir que le vieil solitaire recognoit bien que les materes, diverses et entrelaciees l'une en l'autre, comprises en ceste presente epistre par *un vaillant et solennel orateur*, par conclusions trop plus briefves eussent esté mises et reduites en escript, pour ce que au jour d'huy les grands seigneurs, pour leurs magnificences et affaires temporeulz, se delitent fort en briefves escriptures.
>
> A laquele instance ou objection le povre solitaire peut respondre qu'il ne puet issir du sac fors ce qui y estoit, c'est assavoir rudesse et gros engin, foible dictié prolixe et mal declarie[23].

Mais un glissement s'opère lorsque Philippe de Mézières se présente au roi Richard comme le médecin qui saura guérir la plaie infligée par le conflit franco-anglais :

> Il y faut grandes, larges et meures preparacions, entre lesquelles cestui vieil abortif, *votre indigne orateur en esprit et en escrit*, tres debonnaire et tres devot roy, vous offre une petite medecine preparative[24].

La substitution de Philippe à Robert permet au premier de conserver toutes les qualités associées à l'orateur dans l'*Epistre* – la maîtrise du discours persuasif, l'action en faveur du bien commun, les qualités spirituelles et la capacité prophétique – et de les associer à sa personne.

Le rôle charnière joué par l'*Epistre au roi Richart* dans la redéfinition de l'auctorialité méziérienne est confirmé par l'*Epistre lamentable et consolatoire* deux ans plus tard. Le statut d'orateur est cette fois assumé, le vieux solitaire répétant à quatre reprises souhaiter

---

art. cit. Sur le rôle de Robert L'Ermite dans la transmission du manuscrit de l'*Epistre* à la cour d'Angleterre, voir A. Marchandisse, art. cit. p. 619-620.

23 *Letter to King Richard*, éd. cit., p. 135, je souligne.

24 *Ibid.*, p. 104, je souligne.

volume 4 - 119- Doudet.indd 126 07/01/2019 17:20

> offrir a votre magnificence debonnaire, mon tres singulier seigneur, de par un viel solitaire, *vostre indigne orateur*, pour aucune allegence de vostre douleur, de vostre plaie et continuelle melencolie, un petit oingnement parlant moralement, un emplastre alectif et une medecine confortative[25].

Par ailleurs, Mézières généralise ce titre élogieux auquel, selon lui, peuvent prétendre les meilleurs des conseillers, à l'image des « dignes orateurs » qui soutiennent le duc de Bourgogne[26].

Les textes de Mézières s'approprient donc la qualité d'orateur au fil d'un itinéraire rythmé par la confrontation : « orateurs » antiques différents des sophistes modernes dans le *Songe du Viel Pelerin* ; opposition, dans les épîtres, de la maîtrise verbale de certains contemporains admirés et de la plume malhabile de l'ancien chancelier. Cette appropriation prudente va de pair avec une complexification sémantique. Que signifie pour Philippe être un orateur ?

UNE POSTURE D'AUTEUR ET SES TERRITOIRES

L'usage de plus en plus affirmé que fait Mézières du terme ne réduit nullement sa polysémie, bien au contraire. En 1392, le *Testament* décrit Philippe au couvent des Célestins comme « l'indigne jadis orateur » de sa communauté. Le mot semble renvoyer ici à la relation privilégiée à la prière que développe l'écrivain méditant sur son trépas : l'orateur est un orant (*orare*) dans cet *ars moriendi* personnel[27]. De fait, il semble exister une

---

[25] *Epistre lamentable et consolatoire*, éd. cit., p. 168, je souligne ; Philippe de Mézières répète sa position d'« indigne orateur » aux p. 205, 218 et 219.

[26] « Il a esperance que par les grans clers et docteurs qui sont voz serviteurs et voz dignes orateurs vostre magnificence plaiee a esté hautement et doulcement confortee », *Epistre lamentable et consolatoire*, éd. citée, p. 171.

[27] « Mais pour esmovoir les asistens a la messe en l'eglise a aucune compassion de leur ami et *indigne jadis orateur*, s'il plaira au pere prieur, a la messe, la cloie susdite coverte de la toile et flossaie soit mise en l'eglise a terre, et les chandeliers entour, et les chandailles, pour aucune debonaire representacion du trespassé », dans A. Guillemain (éd.), « Le *Testament* de Philippe de Mézières (1392) », *Mélanges de littérature médiévale offerts à Jeanne Lods*, Paris, 1978, t. I, p. 297-322, citation p. 315, je souligne. L'association de l'*indigne orateur* et de la prière *O bone Jhesu* dans *Le Songe du Vieil Pelerin* va dans le même sens, voir *supra* note 16.

volume 4 - 119- Doudet.indd 127 07/01/2019 17:20

forte interaction entre les valeurs que Philippe attache à la notion et les genres d'écriture qu'il pratique, ce qui incite maintenant à relire le corpus dans cette perspective.

L'usage rare et distancié du titre d'orateur dans le *Songe du Viel Pelerin* est-il surprenant ? Dans une certaine mesure peut-être, car ce traité politique est riche d'images d'auteur nombreuses et travaillées. Dès son premier dialogue avec Providence divine au prologue de l'œuvre, le Vieux Pèlerin se voit métaphorisé en voyageur intrépide, en marchand soucieux de faire fructifier les richesses à lui confiées, en alchimiste. Il est transfiguré sous les traits du messager Ardent Désir et rapproché de figures-écrans imposantes, les prophètes Daniel et Moïse[28]. « L'aucteur de cestui *Songe*[29] » prend certes soin de nuancer ces rapprochements en soulignant que si son discours fait écho à celui des docteurs de l'Église et s'il peut guérir les blessures du corps social, lui-même n'est ni un théologien ni un médecin, mais un laïc à l'image des lecteurs « seculier[s] et non fondé[s] en clergie[30] » auxquels il s'adresse. Pareille posture, en retrait des modèles habituels aux moralistes médiévaux, fait écho aux critiques formulées dans le *Songe* à l'égard de la parole des clercs. Comme le souligne Joël Blanchard, l'ouvrage peut être lu à cet égard comme une machine de guerre contre les possesseurs d'une parole publique autorisée[31], autrement dit contre ceux qui peuvent socialement prétendre au statut d'orateur dans la société du XIVe siècle.

Deux types d'éloquence suscitent notamment les commentaires du Pèlerin. Le premier est la parole des prédicateurs. Philippe approuve leur vertueux magistère mais signale les limites de leurs sermons, qui ne retiennent plus guère l'attention des auditeurs :

> Les prescheurs de l'eglise aussi ne font autre chose de jour en jour que de approuver les vertus et repprouver les vices ; et

[28] La figure-écran ou figure de projection est un personnage prestigieux ou mythique jouant le rôle de double d'un auteur dans un texte donné (*Un territoire à géographie variable*, *op. cit*., p. 33).

[29] *Songe*, p. 28 et *passim*.

[30] *Songe*, p. 31.

[31] « Tous ceux qui sont, dans la société politique de son temps, dépositaires d'un pouvoir de parole [...], tous les gestionnaires de la croyance collective avec lesquels Philippe de Mézières rentre en concurrence », *Songe*, I, p. LXXXIV-LXXXV, note 107.

> toutesfois il semble que le monde et par especial les crestiens catholiques, facent la sourde oreille et soient ennuié de blanc plain[32].

Le thème topique de la prédication mise en échec permet à Mézières de valoriser ses propres choix de communication dans le *Songe*, son écriture allégorique cryptée, sa réflexion nourrie par une expérience personnelle, son adresse au lectorat des décideurs politiques.

Beaucoup plus acerbe est le ton de l'écrivain lorsqu'il évoque les professionnels du droit. D'emblée, l'avocat d'Avignon qui flatte la reine Vérité de bonnes paroles sans lui apporter aucun soutien est croqué d'une dent mordante[33]. Puis la longue harangue de Hardiesse dénonce violemment la corruption des hommes de loi, dont l'éloquence mensongère et les pratiques douteuses sapent désormais toute justice dans le pays[34] :

> Les advocas de commun cours, par sophisme et soubtilz argumens, par allegacions de lois, de decretales, de coustumes abusives, et divers privileges, ont accoustumé par une possession acquise de destourber souvent les juges de jugier verité[35].

Or, même si Mézières ne le précise pas, le terme orateur en moyen français est l'un des titres accordés au juriste et plus spécifiquement à l'avocat. Cette proximité lexicale, déjà assez courante au XIV^e^ siècle comme on l'a vu, sera valorisée par l'humanisme juridique au XVI^e^ siècle[36]. Aux yeux du Pèlerin toutefois, les hommes de loi de son temps ne sont que des sophistes, dont lui-même combat le verbe corrompu.

---

32 *Songe*, p. 23.

33 « Un viel advocat bien fourré, qui en practique valoit bien un prelat », *Songe*, p. 441.

34 *Songe*, p. 511-582.

35 *Songe*, p. 514.

36 Inspirée de l'exemple cicéronien, l'équivalence élogieuse de l'orateur et de l'avocat est un *topos* de la culture des juristes du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle ; voir M. Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence, rhétorique et res literaria de la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Paris/Genève, 2008 [1^ère^ éd. 1980]. Mais au tournant du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, au seuil de « l'âge des orateurs », les sens et valeurs de la notion font l'objet d'intenses débats et la position de Philippe de Mézières est exemplaire à cet égard.

volume 4 - 119- Doudet.indd 129 07/01/2019 17:20

Potentiellement associé à ces mauvais alchimistes, le titre d'orateur est évité : il fait surtout référence aux auteurs antiques et l'auteur moderne ne l'utilise guère pour se qualifier.

Le choix de l'épistolaire modifie cette situation. L'épître est une forme d'écriture appréciée de Philippe de Mézières, qui l'a largement pratiquée pour des raisons statutaires et pour des objectifs pragmatiques. Depuis le XIII^e^ siècle en effet, la rhétorique de la lettre a été formalisée par les chancelleries méditerranéennes[37]. Dans ces milieux ont été stabilisés au cours du XIV^e^ siècle les styles de la lettre patente et du discours d'ambassade. Chancelier et diplomate, Philippe possédait une connaissance professionnelle de ces formes d'éloquence en latin et en français. La récente édition du prologue de l'*Oratio tragedica seu declamatoria*, où est fermement affirmée sa posture de *veteranus orator*, ouvre à cet égard de nouvelles perspectives pour l'étude de ses choix rhétoriques[38]. Mais c'est peut-être surtout ses spécificités pragmatiques qui ont donné à la lettre une place privilégiée dans la poétique méziérienne. Écrite dans le silence des cabinets mais potentiellement destinée à une lecture oralisée, adressée à un destinataire précis et accessible à tous dès lors qu'elle est publiée, la lettre ouvre un espace relationnel à la fois public et privé. Il est propice à la mise en œuvre d'une persuasion fondée autant sur des conseils raisonnés que sur l'appel à l'émotion partagée[39]. La relation épistolaire est ainsi bien adaptée à la situation d'un écrivain officiellement retiré des affaires mais activement engagé dans la vie politique de son temps.

Il est dès lors assez logique que Philippe de Mézières expérimente une posture d'orateur dans ses *Epistres*. Tout d'abord, ce cadre formalisé lui permet de déployer sa maîtrise des règles rhétoriques. Le chancelier, homme d'action et de pouvoir, s'y montre un praticien chevronné de la communication politique.

---

37 B. Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval. Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII^e^-XV^e^ siècle)*, Rome, 2008.

38 J. Blanchard et A. Calvet, « Philippe de Mézières, L'*Oratio Tragedica*, *prologus*, édition et traduction », *Philippe de Mézières et l'Europe* : *nouvelle histoire, nouveaux espaces, nouveaux langages*, éd. J. Blanchard et R. Blumenfeld-Kosinski, Genève, 2017, p. 261-293.

39 Le rôle des émotions dans les *Epistres* a été analysé par J.-C. Mühlethaler, « Tristesses de l'engagement: l'affectivité dans le discours politique sous le règne de Charles VI », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 24 (2012), p. 21-36.

volume 4 - 119- Doudet.indd 130 07/01/2019 17:20

La lettre, comme la performance d'un discours, suppose en effet une bonne expérience des hommes et des interactions sociales. Public, l'écrit épistolaire valorise la position de défenseur du bien commun que revendique le Vieux Pèlerin ; grâce à lui, il s'adresse potentiellement à toute la chrétienté. Semi-privée, la lettre permet au *familiaris* des papes et des rois de valoriser son intimité avec les puissants. L'orateur conseille mais aussi il console lorsque ses destinataires sont frappés par le malheur, à l'instar du duc Philippe de Bourgogne après le désastre de Nicopolis dans l'*Epistre lamentable*. C'est peut-être la raison pour laquelle Philippe personnalise le titre en y associant ses interlocuteurs : il n'est seulement pas « l'aucteur » de l'écrit mais « vostre indigne orateur ».

L'antique *dicendi peritus* se doit d'être un *vir bonus*. Chez Philippe, les hautes qualités morales attendues d'un écrivain sont renforcées par une puissante aspiration spirituelle. Tous les textes ici analysés, et particulièrement le *Testament* et l'*Oratio tragedica*, ont pour spécificité de faire converger l'orateur et l'orant. Dans l'*Oratio* latine, la *Vox intellectualis* qui encourage Mézières à consolider la Chevalerie de la Passion du Christ désigne son interlocuteur par ces termes alternés :

> *Vox intellectualis reprehendit veteranum Orantem* (§ 24) [...] *Veteranus Orator, qui diu tacuerat, respondit Voci intellectuali...* (§ 25)[40].

Dans le *Testament* français, on l'a dit, les deux sens sont synthétisés dans le mot orateur, ajoutant à sa polysémie une dimension religieuse qui restera valorisée au XV^e^ siècle dans les autoportraits d'écrivains venus du milieu ecclésiastique[41].

---

[40] « L'allégorie d'une voix intellectuelle reprend durement le vieil orant [...]. Après un long silence, le vieil Orateur répond à la Voix intellectuelle. », J. Blanchard et A. Calvet, « Philippe de Mézières, L'*Oratio Tragedica* », art. cité, p. 269-270 et trad. p. 285-286.

[41] Vers 1450, Pierre Crapillet, recteur de l'Hôpital du Saint-Esprit à Dijon, emploie le titre d'orateur en ce sens lorsqu'il présente au duc de Bourgogne Philippe le Bon ses traductions : « Vostre tres grant noblesse si me contraint, moy, frere Pierre Crapillet, *vostre tres humble orateur*, maistre et gouverneur de vostre hospital du Saint Esperit de Dijon... » (éd. R. Bultot et G. Hasenohr, *Le Cur Deus homo d'Anselme de Canterbury et le De arrha animae d'Hugues de Saint-Victor, traduits pour Philippe le Bon vers 1450*-1460, Louvain-la-Neuve, 1984, p. 161).

volume 4 - 119- Doudet.indd 131 07/01/2019 17:20

Dans l'ensemble de l'œuvre du Pèlerin, l'homme qui s'adresse aux autres pour les appeler à régénérer leur foi se confond avec celui qui tourne ses prières vers Dieu pour que le salut de tous soit assuré. L'écrivain tel que le souhaite Mézières est au sens propre un *media*, un instrument de médiation et de remédiation pour ses contemporains.

Au terme de cette brève enquête, de nombreux traits de l'orateur méziérien demeurent inexplorés, en particulier les choix rhétoriques qui nourrissent la *facundia* si particulière de son œuvre française et latine. Il s'agissait en effet avant tout de mettre en lumière l'apport essentiel de Philippe de Mézières dans la conquête des nouveaux territoires de l'auctorialité qui caractérise la période du moyen français. À la fin du XIV^e^ siècle, une posture d'auteur, l'orateur, fait son apparition dans le champ des lettres ; au début du XVI^e^ siècle, elle est devenue l'idéal du grand auteur. En des temps où se diffuse l'humanisme philologique et où fleurit la relecture des rhétoriques antiques, pareille renaissance paraît naturelle en latin et en Italie. Mais est-il possible, à l'encontre des dires polémiques de Pétrarque, qu'il existe des orateurs français, voire en français ? Et que signifie dès lors ce statut ?

L'institution de l'orateur vernaculaire n'a été ni immédiate ni consensuelle. Elle a pris parfois des détours inattendus, tels que son appropriation par le Vieux Pèlerin, un écrivain travaillant en dehors des cercles humanistes et des milieux de la cléricature. Certes, en tant que chancelier et diplomate, Mézières pouvait se prévaloir d'un statut en quelque sorte professionnel d'orateur puisque vers 1380, le titre peut qualifier en français les ambassadeurs, les avocats et généralement les personnes autorisées à parler au nom de tous et en faveur du bien commun. Mais l'originalité de Philippe de Mézières est d'utiliser le terme pour penser son activité d'écrivain et d'en faire le moteur d'une communication littéraire rénovée. Orateur est pour lui l'homme de lettres et d'action qui s'engage dans les affaires publiques au nom d'une reconstruction morale et sociale de la chrétienté ; orateur celui qui, familier des puissants, sait tour à tour les fustiger, les conseiller et les consoler ; orateur et orant enfin est le médiateur entre les hommes et Dieu.

La parole oratoire se rêve régénératrice et elle s'espère performative, dans les deux sens que peut avoir ce terme :

efficace et spectaculaire. C'est une parole-action, qui requiert publicité et visibilité. Elle s'épanouit dans certains genres : l'oraison déclamatoire, la lettre ouverte, le spectacle. De fait, au tournant du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, les auteurs chargés de concevoir des spectacles publics seront qualifiés d'orateurs[42]. Un siècle auparavant, Philippe de Mézières ne fait encore aucune allusion à cette future évolution. Mais la mise en scène fait bien partie de ses activités : en 1372 et 1373, il organise pour la cour pontificale puis royale française deux représentations d'un drame liturgique visant à promouvoir la fête de la Présentation de Marie au Temple, célébrée dans la Méditerranée byzantine mais inconnue en Occident[43].

La tendance actuelle des études méziériennes à lire l'ensemble des productions du Pèlerin comme un ensemble cohérent est, me semble-t-il, une approche pertinente et l'analyse des postures, elles aussi cohérentes, explorées par l'auteur au fil de ses textes ne peut qu'enrichir ses résultats. De la scène à la lettre, de la harangue à la prière, Philippe de Mézières construit un projet littéraire original, fondé sur une auctorialité inédite en français et promise à un riche avenir, celle de l'orateur.

[42] C'est entre autres le cas de Pierre Gringore, qui se présente à la reine Marie d'Angleterre, dont il a organisé l'entrée royale parisienne en 1514, comme un « apprenti orateur » (*Entrée de Marie d'Angleterre à Paris*, éd. C. J. Brown, Genève, 2006, p. 127).

[43] *Philippe de Mézières's Campaign for the Feast of Mary's Presentation*, éd. W. E. Coleman, Toronto, 1981 et, pour une version anglaise, *Figurative Representation of the Presentation of the Virgin Mary in the Temple*, trad. et éd. R. S. Haller, Lincoln, 1971.

volume 4 - 119- Doudet.indd 134 07/01/2019 17:20